

EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 12 septembre 2024

Convocation du : 5 septembre 2024

Conseillers en exercice : 35

Conseillers présents : 33

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, le douze septembre à dix neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Ville d'ARMENTIÈRES se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Bernard HAESBROECK, Maire.

PRÉSENTS : Bernard HAESBROECK, Jean-Michel MONPAYS, Sylvie GUSTIN, Arnaud MARIÉ, Céline LEROUX, Laurent DERONNE, Catherine DE PARIS, Hugues QUESTE, Martine COBBAERT, Jean-Louis MERTEN, Martine DUBREU, Thomas BLACTOT, Ibtissam MARZAK-AFFAOUI, Rut LERNER-BERTRAND, Valérie PRINGUEZ, Grégory PICKEU, Philippe CATTOIRE, Alexis DEBUISSON, Dominique BAILLEUL, Véronique NAEYE, Carole CASIER, Pierre VANNESTE, Sophie TANGHE, Cristiane DELESTREZ, Michel PLOUY, Jean-Jacques DERUYTER, Caroline BAURANCE, Hans LANDLER, Bruno VANGAEVEREN, Benjamin TISON-BEERNAERT, Désiré BAILLON, Mylène MERAD, Mélanie DEZEURE.

EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR : Lahcem AIT EL HAJ, Philémon BRUNET ont délégué respectivement pour les représenter, Jean-Michel MONPAYS, Arnaud MARIÉ, conformément à l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Valérie PRINGUEZ

DE24.112

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
MARCHE DE NOËL
PERCEPTION DU DROIT DE PLACE DES CHALETS

Autorisation - Approbation

0380

A l'occasion des fêtes de fin d'année et pour participer au développement de l'attractivité de la ville d'Armentières, un programme d'animations multiples articulées autour de plusieurs évènements a été mis en place, notamment un Marché de Noël.

La Ville a proposé, pour l'édition 2023 de ce Marché de Noël et pour la deuxième année consécutive, une formule sur cinq jours du 6 au 10 décembre 2023. Il était composé de chalets de commerçants, d'artisans et de créateurs sélectionnés à l'issue d'un appel à candidatures établissant des critères de qualité et situés sur la place du Général de Gaulle, face à l'Hôtel de Ville.

Cette année, le Marché de Noël se déroulera du 11 au 15 décembre, et se tiendra sur la place du Général de Gaulle (face à l'Hôtel de Ville), mais aussi tout autour de l'espace vert à l'arrière du Beffroi.

Le dossier d'appel à candidatures et le règlement fixent, entre autres, les exigences de la Ville. Chaque candidat retenu s'acquittera d'un droit de place porté à 150€, compte tenu de la durée de l'évènement et de l'évolution des coûts des fluides et de gardiennage.

Dans une perspective solidaire, la Ville souhaite reverser la moitié des recettes perçues pour l'occupation des chalets à l'Espace Associatif Armentierois.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide

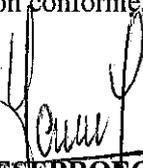
- d'approuver le montant de la redevance de 150 € TTC pour l'occupation d'un chalet durant le marché de Noël ;
- de prévoir l'encaissement des droits de participation au moyen de la régie « droits de place et stationnement »
- d'approuver le reversement de la moitié des redevances des chalets à l'Espace Associatif Armentierois.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Ainsi fait et délibéré
comme ci-dessus,


Valérie PRINGUEZ
Conseillère Municipale
Secrétaire de Séance

Pour expédition conforme,


Bernard HAESBROECK
Vice-Président de la Métropole
Européenne de Lille